

LABEL CANALISATEUR

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

N° du label : **18-669-A** Validité du **05/04/2018** au **04/04/2019**

La Commission paritaire réunie le **05/04/2016**, a décerné le Label Canalisateur au titulaire qui a satisfait aux exigences établies pour sa délivrance :

A L'ENTREPRISE

Raison Sociale : DEHE CENTRE VAL DE LOIRE
Adresse : 116 RUE GEORGES MELIES
41350 VINEUIL
Forme Sociale : SARL
Capital Social : 300 000 €
SIREN : 810024521
Code NAF : 4221Z
Téléphone : 02 54 43 94 37
E-Mail : accueil@dehe-cvl.fr
Site Internet :
N° carte FNTP : 41659

Pour son CENTRE d'ACTIVITÉS (Agence) de :

Raison Sociale : DEHE CENTRE VAL DE LOIRE
Adresse : 116 rue Georges Méliès
41350 VINEUIL
Forme Sociale : SARL
Téléphone : 02 54 43 94 37
E-Mail : accueil@dehe-cvl.fr

CLASSIFICATION DE L'ENTREPRISE

Chiffre d'affaires annuel - année : 2017
- Tous travaux : 3 166 885.00 €
- Activité canalisations : 3 166 885.00 €
Effectif total permanents - année : 2018
- Tous travaux : 25
- Activité canalisations : 25

CLASSIFICATION DU CENTRE D'ACTIVITÉS (Agence)

Chiffre d'affaires annuel - année : 2017
- Tous travaux : 3 166 885.00 €
- Activité canalisations : 3 166 885.00 €
Effectif total permanents - année : 2018
- Tous travaux : 25
- Activité canalisations : 25

Le mandataire social :

Le responsable du centre d'activités :



ASSAINISSEMENT

Le niveau obtenu :

Platine	Or	Argent	Bronze
---------	----	---------------	--------

Le Président de la Commission
Label Canalisateur

Guillem CANNEVA

Composition de la Commission paritaire :

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

<u>Moyens Humains</u>		Entreprise	
		Tous Tvx	Activité Cana
Structure Etude - B.E. intégré			
- Nombre d'ingénieurs		1	1
- Nombre de projecteurs hydrauliciens		1	1
- Nombre de topographes / géomètres		1	1
Structure Qualité - Sécurité - Environnement (Q-S-E) Développement durable			
- Nombre de responsables Q-S-E désignés			1
- Nombre de sauveteurs secouristes du travail			6
Structure Travaux			
- Nombre de conducteurs de travaux		1	1
- Nombre de chefs de chantiers / d'équipes			6
- Nombre d'ouvriers permanents			15
dont	Poseurs niveau $\geq$ N2P2		2
	Conducteurs de pelles $\geq$ N2P2		2

<u>Moyens Matériels</u>		Entreprise
		Activité Canalisations
Moyens matériels propres		
- Nombre de pelles hydrauliques		6
- Mètres linéaires de blindages caissons		30
- Mètres linéaires de blindages coulissants		15
- Nombre de plaques vibrantes		4
- Nombre de rouleaux compacteurs de tranchées		2
Structure Travaux		
- Caméra		☒
- Ensemble d'essais d'étanchéité		☒
- Pénétrromètre dynamique		☒
- Niveau		☒
- Théodolite		☒
- Laser de pose de canalisations		☒

REFERENCES ET COMPETENCES DU CENTRE D'ACTIVITÉS**Certification Qualité - Sécurité - Environnement du Centre d'activités**

DOMAINE	Certificat obtenu : Organisme certificateur - N° de certificat	Date attribution	Date fin de validité
Qualité	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX
Sécurité	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX
Environnement	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX

Evaluation du Centre d'activités pour l'obtention du Label

	☹	☺	😊
1. Capacité à réaliser un ouvrage:			
1.1 Appréciations générales des chantiers (affectation de personnel qualifié, sécurité, management du chantier, respect de l'environnement)			
1.2 Qualité des ouvrages (application des règles de l'art, résultats des essais, contrôle compactage)			
2. Démarche Qualité - Sécurité - Environnement :			
3. Formation du personnel :			

*La qualité, la sécurité, l'environnement, le développement durable sont des préoccupations au cœur de l'engagement des Canalisateurs.
En créant ce label, la Commission Label Canalisateur tient à faire partager ces valeurs.*

ENGAGEMENTS LABEL CANALISATEUR

- Application des règles de l'art.
- Affectation de personnel qualifié.
- Souci permanent de sécurité.
- Relations de qualité avec les autres intervenants
- Réalisation des contrôles, autocontrôles, tests et essais nécessaires.
- Respect de l'environnement.
- Souci permanent d'amélioration, afin d'amener qualité, sécurité et environnement vers le développement durable en prenant en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Le titulaire du présent label souscrit aux engagements ci-dessus des Canalisateurs.

L'obtention du présent label est indiquée sur le site des Canalisateurs, dans l'annuaire des entreprises, par la présence du pictogramme :

Pour toute information concernant les conditions de délivrance du label, contacter :
LES CANALISATEURS
9, rue de Berri | 75008 PARIS | Tél : 01 45 63 26 08 | Fax: 01 45 63 16 78
Site : www.label-canalisateur.com | E-Mail : info@label-canalisateur.com

Syndicat Professionnel membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)



ASSAINISSEMENT

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

On appelle ici réseau un ensemble de conduites d'une longueur d'au moins 200 m en milieu urbain et 400 m en milieu rural.

EXTRAIT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DELIVRÉE À L'ENTREPRISE PAR LA FNTF			RÉFÉRENCES DU CENTRE D'ACTIVITÉ
Nomen- clature	Caractéristiques du réseau	Niveau de l'entreprise	Nombre de chantiers* réalisés par le centre d'activités au cours des années 2012 - 2016
5.1.4	Construction de réseaux gravitaires en milieu urbain Ensemble de canalisations, collecteurs, regards et ouvrages annexes ayant satisfait aux épreuves d'étanchéité à l'eau ou à l'air (norme NF EN 1610), au contrôle visuel ou télévisuel (NF EN 13508) et aux essais de compactage conformément au Fascicule 70 et dont la réalisation est soumise aux contraintes environnementales urbaines : encombrement des autres réseaux, exiguité de l'espace réservé au chantier et circulation automobile et piétonne. En présence de nappe phréatique la construction du réseau implique la mise en oeuvre préalable ou concomitante au terrassement d'un blindage coulissant. Hors nappe phréatique la mise en oeuvre du blindage, dont le type est défini par le fascicule 70, peut-être postérieure au terrassement		
5.1.4.1	A une profondeur de tranchée > 5.50m en présence de nappe phréatique	////	0
5.1.4.2	3.50 m < profondeur de tranchée ≤ 5.50 m en présence de nappe phréatique ou profondeur de tranchée > 5.50m hors nappe phréatique	////	0
5.1.4.3	Profondeur de tranchée ≤ 3.50 m en présence de nappe phréatique ou 3.50 m < profondeur de tranchée ≤ 5.50 m hors nappe phréatique	▲	3
5.1.4.4	Profondeur de tranchée ≤ 3.50 m hors nappe phréatique	△	17
5.1.5	Construction de réseaux gravitaires en milieu non urbain Ensemble de canalisations, collecteurs, regards et ouvrages annexes ayant satisfait aux épreuves d'étanchéité à l'eau ou à l'air (norme NF EN 1610), au contrôle visuel ou télévisuel (NF EN 13508) et aux essais de compactage, conformément au Fascicule 70. En présence de nappe phréatique la construction du réseau implique la mise en oeuvre préalable ou concomitante au terrassement d'un blindage coulissant. Hors nappe phréatique la mise en oeuvre du blindage, dont le type est défini par le fascicule 70, peut-être postérieure au terrassement.		
5.1.5.1	A une profondeur de tranchée > 5.50 m en présence de nappe phréatique	////	0
5.1.5.2	3.50m < profondeur de tranchée ≤ 5.50 m en présence de nappe phréatique ou profondeur de 5.1.5.2 tranchée > 5.50 m hors nappe phréatique	////	0
5.1.5.3	Profondeur de tranchée ≤ 3.50 m en présence de nappe phréatique ou 3.50m < profondeur de tranchée ≤ 5.50m hors nappe phréatique	▲	2
5.1.5.4	Profondeur de tranchée ≤ 3.50 m hors nappe phréatique	▲	6
5.1.6	Pose de canalisations gravitaires de toutes sections liées à la construction d'infra-structures de transport, travaux de VRD, plateformes industrielles et commerciale Pose de canalisations gravitaires sans l'ensemble des contrôles et essais visés par les normes NF EN- 1610 et NF EN 13508		
5.1.6.1	DN > 600mm	△	2
5.1.6.2	DN ≤ 600mm	△	12
5.1.7	Construction de canalisations coulées en place, en fouille ou en souterrain	////	0
5.1.9	Construction de canalisations de refoulement d'eaux usées (en site urbain ou non urbain) Ensemble de conduites d'amenée, y compris les appareils de sectionnement, de raccordement et de protection, ensemble ayant satisfait aux essais de pression.		
5.1.9.1	Etablis en canalisations de DN > 250 mm	△	4
5.1.9.2	Etablis en canalisations de 100 mm < DN ≤ 250 mm	△	1
5.1.9.3	Etablis en canalisations de DN ≤ 100 mm	△	3

L'identification professionnelle atteste que l'entreprise (toutes agences intégrées) a réalisé des travaux correspondant à la description de la rubrique, confirmés par des certificats ou attestation de Maîtres d'ouvrages ou de Maîtres d'œuvre, compétents et indépendants de l'entreprise.
Les activités de l'entreprise :



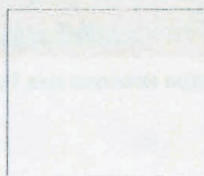
Sont identifiées de manière coutumière



Sont identifiées de manière probatoire



Ne sont pas identifiées



www.fntf.fr

* Seuls sont mentionnés les chantiers répondant aux critères définis pour l'une des identifications professionnelles ci-dessus, ayant fait l'objet d'une attestation de travaux (certificat de capacité).